



Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**
Section locale **FO DGFIP 62**
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX

☎ 06 04 40 51 41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 **site web** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 21 juin 2016 : Compte-rendu

Ce Comité Technique Local s'est tenu au Centre des Finances Publiques d'Arras-Diderot sous la présidence de Monsieur Pierre Mathieu. Les débats ont débuté à 10h15.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) PV des CTL du 18/04/2016 (pour approbation)
- 2) Rapport d'activité 2015 (pour information)
- 3) Evolution des métiers du contrôle fiscal (pour information)
- 4) Questions diverses

1) PV du CTL du 18/04/2016

Le PV a été adopté à l'unanimité.



2) Rapport d'activité 2015

La Direction a rendu sa copie. Dans son éditorial « dans un contexte de poursuite de la réduction de nos moyens, les résultats d'ensemble de la DDFiP du Pas-de-Calais se sont maintenus à un bon niveau de performance. »

Commentaires **FO** : tout est dit, les moyens sont en baisse, la charge de travail augmente mais comme les résultats se maintiennent, tout va bien.

Sur le fonds vos élus **FO-DGFIP 62** ont souligné certaines inexactitudes ou imprécisions que la direction s'est engagée à corriger.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont profité de ce rapport pour revenir sur la situation des SPF de Montreuil et Boulogne et le prochain transfert. Du propre aveu de la Direction, la

situation est « alarmante », pour préparer le départ du SPF de Montreuil vers Boulogne, l'ambition est que Montreuil mette son niveau de retard au même niveau que celui de Boulogne.

Quitte à avoir deux jambes de bois, pour marcher il faut mieux qu'elles soient au même niveau.

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont également interrogé la Direction sur le devenir des domaines. La Direction a répondu qu'une réflexion nationale est actuellement en cours et qu'à son niveau, elle n'a pas plus d'information.

Comme tous les ans, vos élus **FO-DGFiP 62** ont demandé à connaître le taux de couverture de l'absentéisme par l'EDR.

De même, vos élus **FO-DGFiP 62** se sont étonnés de constater que le rapport présente les réorganisations menées en 2015 : la fusion des SIE d'Arras, la fermeture des postes de Pont-à-Vendin, Croisilles et Avion et leur réinstallation à Lens, Bapaume et Liévin comme des mesures « d'adaptation des organisations de travail à la charge »... alors même que ce sont les suppressions d'emplois qui sont la cause de cette augmentation de la charge. Bientôt la Direction nous expliquera que grâce à toutes ces fermetures, elle œuvre pour l'amélioration des conditions de travail.

3) Evolution des métiers du contrôle fiscal

Des discussions sont actuellement en cours au niveau national sur tous les métiers du contrôle fiscal.

La Direction nous a présenté les documents de travail du groupe de travail sur le contrôle fiscal, sans en modifier les erreurs pourtant soulevées en instance nationale.

Le module MEMO vient remplacer RIALTO investigation dont l'ergonomie posait des problèmes. Les agents expérimentateurs sondés sont globalement satisfaits de ce nouveau module.

Commentaires de FO-DGFiP : La sélection du panel a été particulièrement restrictive et pour chaque brigade, seuls le chef et un vérificateur ont été sondés.

La bonne sélection du panel permet d'obtenir les résultats escomptés...

L'examen de comptabilité du bureau :

Il s'agit d'un nouveau type de procédure qui verra le jour assez rapidement.

Si la création de cette procédure est certaine dans son principe, il reste de très nombreuses zones d'ombre sur ses conditions de mise en place. Qui l'utilisera ? Quelles seront les garanties du contribuable vérifié ? Que devient la procédure orale et contradictoire ?

Pour vos élus FO-DGFiP62, ce nouvel outil répond à un vrai besoin d'adapter nos moyens aux entreprises mais ils partent pourtant d'un postulat erroné selon lequel seules 2 % des entreprises vérifiées ne disposent pas de Fichiers d'Ecritures Comptables. Les 2 % correspondent en fait aux vérifications dans lesquelles l'amende de non remise des Fichiers d'Ecritures Comptables est appliquée...

Les vérifications sans FEC sont environ 10 fois plus nombreuses.

Vos élus pointent également le problème de non cumul avec une vérification générale pour la même période.

Il ne faudrait toutefois pas que ce qui est pensé comme **un CSP +** devienne dans les faits **une Vérif -**.

4) Questions diverses

- Mise en place des chèques énergie: qui va absorber cette nouvelle charge? Comment cela va impacter nos services? Le Pas-de-Calais s'est-il proposé pour être pilote/expérimentateur?

Ce n'est pas une initiative de la DDFiP du Pas-de-Calais qui ne devrait pas être impactée par une hausse de travail.

- Prime exceptionnelle (en remplacement de la prime d'intéressement): quand sera-t-elle versée?

Le Président dit qu'il n'a pas de boule de cristal et qu'il ne sait même pas si elle sera renouvelée.

- Prime de caisse: les agents de l'EDR semblent être exclus du dispositif. Est-ce pour faire des économies? Ou le message qu'il n'est pas dans les attributions des agents de l'EDR de tenir la caisse lors des missions de dépannage?

Le Président a indiqué que la note instaurant l'ACF caissier excluait effectivement l'EDR. Il n'y avait pas de volonté de faire des économies mais les EDR continueront de faire des missions ponctuelles de renfort à la caisse.

- Les médias nationaux ont annoncé que les finances publiques ne recevraient plus que sur rendez-vous. Qu'en est-il?

Au moment du CTL, le Président n'avait pas d'information.

Une note est parue sur Nausicaa le lendemain. ==> [Circulaire sur l'évolution du dispositif d'accueil des usagers à la DGFIP - déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les services](#)

- Permanence d'Avion: comment cette permanence est organisée? L'est-elle conformément à ce qui avait été annoncé lors des précédents CTL?

La permanence est organisée 6 demi-journées par mois. Elle est exercée par le chef de poste de Liévin ou son adjoint accompagné d'un agent du poste.

Commentaires de **FO-DGFIP** : Dans les faits, la permanence est exercée par un agent de l'EDR et un membre de l'encadrement.

Un bilan doit être fait dans les six mois.

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Nicolas WANIN et Hervé DANNEELS

Experts

Sylvie MANIEZ et Philippe LUCAND

Rejoignez **FORCE OUVRIÈRE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais